

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL FS du 17/04/2026

- Budget alloué à la Formation Spécialisée.
- Emménagement de la BNI 9 et réaménagement de services.
- Registre SST.
- Questions diverses.

Le 17 avril 2026 s'est tenue une formation spécialisée (FS) portant principalement sur le projet d'aménagement de la nouvelle BNI 9 et les réaménagements du secrétariat général, de la BNI6 et de la Division 6. Etaient présents la CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques.

Lecture a été faite des déclarations liminaires CGT et Solidaires. Celle de la CGT-DNEF est jointe au présent compte-rendu et sera accessible sur notre site depuis l'url :

<https://dnef.cgtfinancespubliques.fr>.

► Budget alloué à la Formation Spécialisée.

Ce budget se décline en deux volets :

- un volet régional consacré aux dépenses de formation SST (Sécurité et Santé au Travail) ;
- un volet local permettant, par exemple, le financement des aménagements de poste, acquisitions de matériel améliorant les conditions de vie au travail (les valises pour les personnels nomade, etc.).

Le budget 2026 a enfin été communiqué, et comme nous nous y attendions, il connaît une baisse drastique, notamment au regard des récentes augmentations d'effectifs. Ainsi :

- le budget régional passe de 12 396,68 € à 11 075 € soit une baisse de 10,66 % ;
- le budget local, quant à lui, passe de 35 884 € à 33 225 €, soit une baisse de 7,41 %.

Les élus CGT DNEF s'inquiètent de la diminution des budgets SST (Santé et Sécurité au Travail) qui impactera mécaniquement et négativement les conditions de vie au travail des agents de la DNEF et de la BNEE. Mais, pour ce gouvernement il vaut mieux réduire les budgets alloués aux conditions de travail des fonctionnaires plutôt que de faire en payer leurs amis les milliardaires du CAC 40.



Cette année seront financées les formations SST suivantes :

- secourisme premiers secours citoyen (PSC) ;
- yoga des yeux ;
- yoga-pilate (54 sessions / an) ;
- gestes et postures ;
- harcèlement de rue ;
- gestion de la santé mentale, à destination dans un premier lieu, pour les chefs de service ;
- le risque d'agression ;
- la conduite en vélo ;
- vis mon handicap ;
- conduite auto préventive.

Lors de la programmation de la formation SST yoga pilate, nous savions que les places seraient limitées à 20 pour des raisons de sécurité et d'assurance. Un nombre de participants légèrement supérieur a été accepté puisqu'il était évident que tout le monde ne pourrait assister à toutes les sessions. Dès lors, afin de permettre une organisation optimale pour chacun, les élus CGT DNEF ont demandé qu'un planning soit accessible, peut être via une communauté Novae, afin que les participants puissent s'organiser au mieux.

De plus, il nous a été confirmé que les collègues nomades, absents pour des raisons d'intervention, ne seraient pas pénalisés dans l'accès aux sessions suivantes. Comme pour toute formation, un motif d'absence valable sera accepté.

La totalité de ces formations revient à un prix TTC de 21 144 €.

Au vu des dépenses déjà engagées, il reste à l'heure actuelle 20 187 € sur le budget local, une partie ayant déjà été allouée à des aménagements de poste, sur prescription médicale. La direction nous a indiqué avoir publié sur l'intradef le parcours à suivre pour bénéficier d'un tel aménagement.

Faisant suite à la demande de la CGT DNEF, des distributeurs gratuits de protections d'hygiène féminine vont être mis en place dans les toilettes pour femmes, en coordination avec la DGE.



► Emménagement de la BNI 9.

La nouvelle brigade va être composée d'un chef de service et de 5 inspecteurs. Le chef de service bénéficiera d'un bureau individuel, les 5 agents seront, eux, confinés dans un bureau initialement prévu pour 4 personnes. Ils seront installés sur la

passerelle du 6e étage, à l'emplacement actuelle de la Division 6. Nous avons fait part à la direction de nos réserves concernant l'espace réduit alloué à cette brigade, qui sera composée d'un inspecteur de la BNI 6 et de 4 inspecteurs stagiaires.

► Réaménagement de la BNI 6 et de la Division 6.

La BNI 6 va également déménager également au 6e étage, à l'emplacement actuel de la Division 6, afin de partager au mieux son expérience avec la brigade nouvellement créée. Une inspectrice divisionnaire experte de la BNI6 aura entre autres pour mission de les soutenir. A effectif égal, la BNI 6 va

ainsi pouvoir bénéficier de 3 bureaux de 4 personnes au lieu des 2 bureaux qui leur sont actuellement attribués.

De fait, la Division 6, du moins ce qu'il en reste, va migrer au 7e étage, à la place de la BNI 6.

► Réaménagement du secrétariat général et de la cellule Presse.

La direction nous a également présenté le projet de réaménagement du secrétariat général, renforcé de trois agents provenant de la Division 6. Ils seront donc 5 agents à être installés dans un bureau actuellement non occupé, à proximité du service du Budget. Pour rappel, ce bureau était, avant notre déménagement à Romainville, prévu pour un seul directeur ! Les élus CGT DNEF ont également émis des réserves quant à l'espace



alloué à ces agents et à la faible luminosité de ce bureau. Comme pour chacun de ces déménagements / réaménagement, nous serons vigilants à ce que nos collègues bénéficient des meilleures conditions de travail possible. Nous avons rappelé, à cette occasion, l'existence d'un bâtiment C et le directeur nous a confié qu'il apprécierait que la DGFIP en prenne également le bail pour une autre direction, ce qui nous permettrait d'être plus à l'aise. Il a tout de même indiqué que nous étions mieux lotis que beaucoup dans le

cadre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat. Nous avons répondu qu'effectivement, la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), dans son rapport annuel, est très fière d'annoncer avoir supprimé plus de 100 000 m² anciennement alloués aux fonctionnaires.

La cellule presse est également transférée de la Division 6 à un cabinet de communication dépendant de la division 8. Elle sera installée dans le bureau anciennement affecté au secrétariat général.

► Registre SST.

La direction nous a fait part de l'annotation par des collègues, du registre d'hygiène et de sécurité.

Ainsi que nous vous le rappelons régulièrement, toute inscription sur ce registre, accessible depuis l'intradef en dématérialisé (« Les agents » / « Conditions de vie au travail »), est évoquée en Formation Spécialisée. Si l'utilisation de l'application Kronos n'a pas permis de régler un problème (qu'il est préférable d'activer en premier lieu), l'alerte via ce registre permet parfois de solutionner les dysfonctionnements ou, tout du moins, d'être évoqué en instance devant les organisations syndicales et la direction.

Des agents du 8e étage ont évoqué le bruit généré par le déclenchement intempestif des extracteurs situés sur le toit. La direction nous a indiqué que le bruit de turbine provenait des travaux de maintenance des extracteurs ; ces travaux sont enfin terminés. Nous avons demandé que les agents soient prévenus, autant que faire se peut, de toute future mise en marche de ce dispositif.



3 agents seront regroupés dans ce bureau de 4 personnes. Nous avons rappelé que ce service nécessitait une ambiance calme afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Les élus CGT DNEF s'assureront que les dispositifs prévus afin de limiter l'ambiance sonore soit efficaces.

De plus, comme nous l'avons souligné dans notre déclaration liminaire, nous nous inquiétons de voir les effectifs et les missions de cette division se réduire à peau de chagrin, quand bien même ils sont réaffectés à une autre division.



Il a également été signalé sur le registre d'hygiène et de sécurité que depuis l'installation du tri sélectif, les bacs n'étaient pas vidés quotidiennement. Il nous a été assuré que ces bacs feraient l'objet d'un ramassage quotidien. De plus, l'alerte faisait mention des cafards retrouvés au 7^e étage au niveau de la machine à café / snacks. Là encore, la direction nous a affirmé qu'un traitement contre les nuisibles a été effectué sur l'ensemble du site par un prestataire dédié, à raison d'un passage par trimestre et qu'un passage spécifique a eu lieu en février 2026 au titre d'un traitement curatif. Ce traitement a fait ressortir des cafards en très faible nombre.

► Questions diverses.

- Nous avons souhaité faire un point sur les serres files, guides files. En effet, nous avons constaté, qu'à la différence de ce qui était instauré à Pantin, leur nom n'est plus affiché dans les bureaux. La direction nous a indiqué que les noms des serres files / guides files figuraient dans les voies de circulation au niveau des plans d'évacuation du bâtiment. A notre demande, la direction nous a assuré qu'elle effectuerait une information et un accompagnement auprès des agents afin que chacun puisse connaître son référent.
- Nous avons rappelé que le service du budget est toujours en sous-effectif et demandé où en était le recrutement de l'agent C et de l'agent B censés compléter les équipes, sachant que le directeur a sup-
primé le poste de l'agent A supposé être affecté à ce service dans le cadre de la mutualisation.
- La direction nous a affirmé que c'était en cours. L'agent B sera affecté en septembre, et des entretiens ont déjà eu lieu pour le recrutement de l'agent C.
- Nous avons demandé où en était le recrutement de l'AFIPA de la Division 2. D'après la direction la personne est recrutée et prendra son poste en juin.
- Nous avons demandé s'il était possible que les revues papier acquises dans le cadre des missions de la cellule presse, soient après lecture, mis à disposition des agents, dans les tisaneries ou dans le local bibliothèque. Le directeur a approuvé la démarche.



POUR renforcer les moyens de lutte
contre la fraude fiscale
ENQUÊTES • FISCALES

Bulletin d'adhésion



SECTION : DNEF

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° DGFIIP Grade : Échelon :

Quotité travail : ☐ Temps complet ou ☐ Temps partiel : %

➡ ADRESSE D'ENVOI DE LA PRESSE personnelle ou professionnelle

ADRESSE :

.....

.....

N° : type / voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

Mail personnel :

➡ POUR LES AGENTS A ET A+ ADHÉSION À L'UGICT

☐ Revue **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens) - la revue n'entraîne pas de cotisation supplémentaire

Date :/...../.....

Signature :

Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient!